

SOMMAIRE



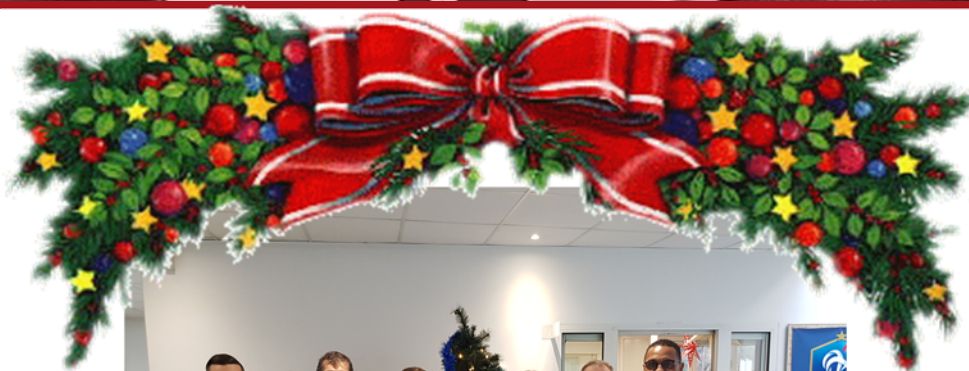
Communiqués

Annexes

Amendes

**

Classements
Officiels



Le « Personnel » du District du Val de Marne
de Football vous souhaite de **Bonnes Fêtes de Fin d'Année**



Egalement
Consultable
sur notre
site internet

[http://
districtvaldemar
ne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

FERMETURES DU DISTRICT

CONGES DE NOEL & DU NOUVEL AN

Du Vendredi 20 Décembre 2019 à 12H00

Au Lundi 6 Janvier 2020 à 14H00

PAS DE PARUTION JOURNAL E-FOOT 94

les Jeudis 26 Décembre 2019 & 2 Janvier 2020

PAS DE REUNION DES COMMISSIONS

du Vendredi 20 Décembre 2019

Au Vendredi 3 Janvier 2020 inclus

Edition N°515 du Jeudi 19 Décembre 2019

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

INFORMATIONS SANCTIONS SEPTEMBRE/OCTOBRE/NOVEMBRE 2019

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- Inflige **1 mois ferme de suspension** - motif : Tentative de fraude,
- Inflige **8 matchs fermes de suspension** - motif : tenir des propos ou faire des gestes blessants et grossiers envers les adversaires et l'arbitre officiel.
- Inflige **3 ans fermes de suspension** - motif : Actes de brutalité ayant entraîné une ITT supérieure à 8 jours après match
- Inflige **8 matchs fermes de suspension** dont l'automatique- Motif : Comportement Antisportif et menace verbale envers arbitre.
- Inflige **2X 8 matchs fermes de suspension** - motif : *Coup volontaire à adversaire après match*
- Inflige **2 ans fermes de suspension** - motif : Coups volontaires sur joueur d'un arbitre assistant
- Inflige **1 an ferme de suspension** - motif : Coups volontaires à adversaires (*Acte de brutalité entraînant des blessures avec dispense de sports inférieure à 8 jours pendant le match*),

Une **diffusion mensuelle des sanctions** présent par la **Commission Départementale de Discipline** est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

**AU DELA D'UNE SEVERITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.**

Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : « formulaire terrain(s) impraticable(s) »*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (*arrêté municipal + liste des matchs*).

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.ff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

TIRAGE – Coupe de FRANCE (32èmes de Finale)

Date	Match
04/01/2020	Fabregues As 1 - Paris Fc 1

RESULTATS -1^{er} Tour Fédéral – Coupe GAMBARDELLA

Equipes	Résultat	Installation
14/12/2019	Rungis U.S. 1 - Sochaux Montb. Fc 1	1 - 3
15/12/2019	Reims St Cham 18 - Paris Fc 1	4 - 1
15/12/2019	Uja Maccabi Paris 1 - D.F.C.O 1	0 - 2
15/12/2019	Ivry Us 1 - Tours Fc 1	1 – 1 tab 2-4

Félicitations aux club val de marnais pour leur parcours.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés : la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément :**APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,

- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,

- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,

- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées,

prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

-Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

-Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

-Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

-Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

-lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

-consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

-prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

-saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;

- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;

- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;

- Valider.

- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués....). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

ANNONCES CLUBS

A. S. AUDRUICQ

26^{ème} Tournoi international de Pâques (12 & 13 Avril 2020) Catégories U15/U18

Contact : Mr Francis PETIT tel : 06 20 84 16 34 mail : audruicq.as.501227@lfhf.fr

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales (66) proche de Perpignan, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 6 et 7 juin 2020 dans les catégories U11, U13, U15 et U17

Contact : Laurent BALLUAIS au 07 81 98 42 56



INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES 2019/2020



FOOTBALL D'ANIMATION

3 – Finales

- Finale Départementale U13G Pitch – 04/04/2020
- Finale Départementale U10 & U11 – 25/04/2020
- Finales Futsal – 20/05/2020
- Finale J. MERCIER U12G – 13/05/2020
- Finale Régionale U13G Pitch – 02/05/2020
- Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11G – 13/06/2020

FORMATION DES CADRES

FORMATIONS	DATES		LIEU
MODULE U15	23/01/20	24/01/20	Charenton
MODULE SENIORS	30/01/20	31/01/20	Maisons Alfort
MODULE U17-U19	03/02/20	04/02/20	Fontenay sous-Bois
MODULE U9 FEMININE	10/02/20	11/02/20	Thiais
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	Club
MODULE U13	20/02/20	21/02/20	Charenton
MODULE U11	27/02/20	28/02/20	District
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	Charenton
MODULE U17-U19	19/03/20	20/03/20	Marolles
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	Marolles
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	Fontenay sous-Bois
MODULE U7	29/04/20		Caudacienne
MODULE U11	26/05/20	27/05/20	District
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	Thiais

Les Modules dirigeants ne sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

U13 (nés en 2007)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

2 Centres de perfectionnement à *définir*

U14 (nés en 2006)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 18/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 15/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)

Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)

Mardi 11/02 Interdistrict (*à définir*)

U14F (nées en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 15/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)

Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)

Lundi 10/02 Interdistrict (*à définir*)

U13F (nées en 2007)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Mercredi 26/02 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 04/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 11/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Lundis 30/03 - 20, 27/04 – 4, 11, 18, 25/05 - Centres de perfectionnement *à définir*

Tournoi à définir

U15 Futsal (nés en 2005)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Lundi 16/12 Détection à 20h au Gymnase des Bords de Marne au Perreux

Match amical à définir

Mercredi 12/02 Interdistrict

U18 Futsal (nés en 2002-03)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Jeudi 19/12 Détection à 19h30 au Gymnase des Bords de Marne au Perreux

Match amical à définir

Mercredi 19/02 Interdistrict

FOOTBALL FEMININ

Réunions club programmées les :

19/12/2019

25/06/2020

Modules féminins

Module U9 – 10&11/02/2020

Module U11 – 16&17/04/2020

Finales

Finale Départementale U13F Pitch – 28/03/2020

Finale Futsal – 06/05/2020

Finale Départementale U11F – 16/05/2020

Finale Régionale U13F Pitch – 02/05/2020

Finale Nationale U13F Pitch – du 05 au
07/06/2020

Finale Régionale U11F – 13/06/2020

Licences 2019/2020 : informations pratiques

Afin de vous permettre de préparer dans les meilleures conditions cette période, nous vous communiquons ci-après quelques informations générales :

. Pré requis pour la saisie des demandes de licence

Pour pouvoir formuler des demandes de licence, le club a l'obligation de renseigner et/ou valider dans Footclubs les informations relatives au Président(e), au Trésorier(ère), au Secrétaire et au Correspondant.

Il est également rappelé que les membres du club désignés ci-dessous devront être titulaires d'une licence au titre de la saison 2019-2020 pour permettre la validation des licences du club.

. La mise à jour des photos

Il est rappelé que les photographies des licenciés doivent être renouvelées comme suit :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs,
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, est signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaît. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

. Les informations sur le demandeur de la licence

Jusqu'à cette saison, dans la partie « Identité », il était demandé de cocher une case pour la nationalité (FR, UE ou ETR).

Pour la nouvelle saison, le demandeur d'une licence doit indiquer de manière explicite sa nationalité (française, portugaise, italienne, belge, etc.).

. La fourniture d'un certificat médical

Vous pouvez extraire depuis Footclubs un listing des licenciés qui doivent obligatoirement fournir un certificat médical dans le cadre de leur demande de licence 2019-2020.

Cliquer [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure.

Informations Générales

Rappels :

. Pour les joueurs, le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons si les 2 conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de 3 saisons : conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre et répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions.

. Pour les dirigeants, les conditions sont identiques à celles des joueurs.

Il est toutefois précisé qu'en application des dispositions du contrat d'assurance souscrit par la Ligue auprès de la Mutuelle des Sportifs, le certificat médical n'est pas exigé pour les dirigeants.

. Pour les éducateurs, la fourniture d'un certificat médical est obligatoire chaque saison.

NB : lorsque la demande de licence est effectuée par voie de dématérialisation (voir ci-après), le certificat médical à fournir par le demandeur est le suivant : cliquer **ICI**

Dans les autres cas, le certificat médical est celui figurant sur le bordereau de demande de licence.

Les bordereaux de demande de licence

Comme les saisons précédentes, des bordereaux de demandes de licence pré remplis et vierges vous seront transmis par voie postale.

Dans l'attente de la réception de ces bordereaux, vous avez toujours la possibilité de télécharger les bordereaux depuis le site Internet de la Ligue (rubrique « Documents – Formulaire club ») ou via Footclubs (se positionner sur la saison 2019-2020, puis « Licences – Editions et extractions »).

La dématérialisation de certaines demandes de licence Joueur /Dirigeant

Pour vous permettre de gagner du temps, et afin d'alléger votre charge de travail, vous avez la possibilité, pour les demandes de licence Joueur (Amateur) et Dirigeant, Nouvelles et Renouvellements uniquement, d'utiliser la dématérialisation.

L'utilisation de cet outil a notamment l'avantage de vous exempter de l'étape « scan » de la demande de licence et des éventuelles pièces à joindre ; cette opération est entièrement réalisée par le licencié.

Pour en savoir plus, cliquer **ICI**

Agenda : les dates à retenir pour la gestion des demandes de licence

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs : le 04 Juin 2019

Les périodes de changement de club des joueurs

- . Période normale : du 1er Juin au 15 Juillet
- . Hors période : du 16 Juillet au 31 Janvier
- . Opposition au changement de club : le club quitté dispose d'un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs

Rappel :

- . Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum 2 fois dans la même pratique.

La demande de licence « Arbitre »

- . La date limite de renouvellement de la licence Arbitre est fixée au 31 Août ;
Rappel : est considéré comme couvrant son club l'arbitre licenciés à un club, rattaché à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 Août.
- . La date limite de changement de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement) est également fixée au 31 Août ; à défaut, l'arbitre compte dans l'effectif du club quitté jusqu'à la fin de la saison, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Information de la C.R.S.R.C.M. Opposition au changement de club

La Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations,

Informe les clubs souhaitant s'opposer au départ d'un ou plusieurs de leurs joueurs, en période normale, qu'après avoir cliqué sur l'icône « opposition » dans Footclubs, ils doivent impérativement :

- indiquer le motif du refus,
- renseigner un commentaire,
- valider leur choix.

En l'absence de commentaire, l'opposition au changement de club sera rejetée comme étant irrecevable en la forme et la licence « M » 2019/2020 sera accordée au nouveau club.

Dès lors que le motif du refus invoqué sera « financier », le club quitté devra **indiquer dans la partie « Commentaire » le montant et le détail des sommes dues, au titre de la saison écoulée ou de la saison en cours**. Faute de quoi, cette opposition sera jugée irrecevable dans le fond.

Et précise que les motivations retenues par la Commission comme étant recevables dans le fond sont :

- la non restitution par le joueur d'équipements sportifs appartenant au club quitté,
- les dettes envers le club quitté au titre du non-paiement de la licence et/ou de la cotisation.
- toute autre dette sportive avérée du joueur envers le club quitté (notamment le droit au changement de club).

Procès-Verbaux

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 17 Décembre 2019

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, D'EXPORT Jonathan, MARNE Gustave, SAMBA Aubin.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

SENIORS

N°21545256- VILLENEUVE ABLON US / ARCUEIL COM Séniors D2.A du 15/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 05/01/20.

U20

Courriel du Club de AS ULTRA MARINE VITRY – U20 Espoir du 11/12/19

Informant du changement de terrain pour la saison 2019/2020, les matchs se joueront au Stade Honoré de Balzac, 103 rue Balzac, 94400 Vitry sur Seine. **Accord de la Commission, prévenir vos adversaires.**

N°22038199- VILLENEUVE ABLON US / ST MANDE FC U20 Espoir du 15/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 05/01/20

N°22038200- ST MAUR F.MASC. VGA / CAUDACIENNE ES U20 D1.A du 15/12/19

Courriel de la mairie de St Maur des Fossés du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 05/01/20.

U16

N°21549951- CHOISY LE ROI AS 2 / VITRY ES U16 D2.B du 17/11/19

Lecture du Courriel du club de ES Vitry du 12/12/19.

La Commission prend note des remarques de ES Vitry sur le non respect du club de AS Choisy le Roi, quant aux formalités administratives et au retard apporté au début de la rencontre. En disputant cette rencontre, vous avez accepté cet état de fait. De plus aucune réserve n'a été déposée avant la rencontre.

En conséquence la commission entérine le résultat de cette rencontre.

N°21838136- CHENNEVIERES SPORTING / ENT. MANDRES SANTENY U16 D4.C du 08/12/19

Lecture du Courriel du club d'Entente Mandres Santeny du 10/12/19.

La Commission prend note des remarques de ce club quant au non respect des formalités administratives d'avant match (pas de feuille de match, pas de tablette). Toutefois en disputant cette rencontre, vous avez accepté cet état de fait.

En conséquence la commission **convoque pour sa réunion du 14 janvier 2020 à 18h30 :**

-Un responsable de chaque équipe.

N°21550118- LUSITANOS ST MAUR 2 / VILLIERS ES U16 D3.B du 15/12/19

Courriel de la mairie de St Maur des Fossés du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 12/01/20.

N°21838102- VALENTON FOOT ACAD. / CHANTIERS PARIS UA 2 U16 D3.B du 15/12/19

Courriel des 2 clubs via footclub. Match non joué en raison de la grève des transports.

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

U14

N°21541323- VILLENEUVE ABLON US 2 / SUCY FC 2 U14 D4.A du 14/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain fermé).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 11/01/20.

N°21541323- VILLENEUVE ABLON US / VILLIERS ES 2 U14 D2.B du 14/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain fermé).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 11/01/20.

N°21592470- VGA ST MAUR US / RC PARIS U14 D3.C du 14/12/19

Courriel de la mairie de St Maur des Fossés du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 11/01/20.

ANCIENS

Courriel du Club de SUCY FC du 16/12/19 Anciens D2

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe. Par conséquent une amende de 100 euros est appliquée. Avis aux clubs concernés.

N°22073010- MANDRES PERIGNY 12 / VILLENEUVE ST GEORGES PORT. 11 Anciens D4.A du 01/12/19

Courriel du club de Mandres Périgny et de la mairie de Mandres-les-Roses du 29/11/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 12/01/20.

FEMININES

N°22048185- VILLENEUVE ABLON US 2 / UF CRETEIL Séniors Féminines D1 du 14/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 11/04/20.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

Du 21 décembre au 5 janvier inclus / Le 13 avril / Les 1^{er}, 8 et 21 mai

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine.

(Décision de la Commission des Terrains & Equipements)

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes GUILIANI Patricia et RANSOU Virginie et MM. GLAUDE, GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice, LEBERRE Jean-Claude, FETOUS Lakhdar, Gérard, KUNTZMAN Michel,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, NOYON Joël, LOPES Paulo, GOURDOU Jean-Philippe.

AVIS AUX CLUBS

« FOOTBALL D'ANIMATION »

Le Comité de Direction réuni, en date du 13 Novembre 2019, a décidé d'appliquer des amendes pour non-utilisation de la F.M.I à compter du 1^{er} JANVIER 2020, dans les catégories suivantes :

*CRITERIUMS : «U10 - U11 et U12 - U13 »,

*CRITERIUMS : Claude LACHICHE «U12 - U13 »,

*CRITERIUMS : AVENIR « U10 - U11 ».

[Barème de l'amende F.M.I « FOOTBALL D'ANIMATION »](#)
[à compter de JANVIER 2020](#)

1^{ère} : non-utilisation : un RAPPEL,

2^{ème} : non-utilisation : une AMENDE de 50 € (par équipe sans F.M.I.)

Une réunion « FOOTBALL D'ANIMATION « OBLIGATOIRE » se déroulera

le VENDREDI 10 JANVIER 2020 à 18 H 30

au siège du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

AVIS AUX CLUBS

SAISON : 2019 / 2020

1°) - **Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :**

- Le nom du club,
 - L'objet de votre demande et les références des rencontres,
(Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)
- UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :**

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44

(Technique : **DRISS** 01.55.96.11.**43** ou **HEDI** : 01.55.96.11.**42**).

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U 10 – U 11

F. C. MANDRES PERIGNY / CHOISY LE ROI A.S. U11 G 7 AB du 14/12/2019

Courrier du club : F.C. MANDRES PERIGNY du 13/12/2019 :

Terrain fermé par **arrêté municipal**. Les rencontres sont neutralisées.

BRY F.C. / R.C. PARIS 10 U11 G 5 ABCD du 14/12/2019

Courrier du club : R.C. PARIS 10 du 12/12/2019 :

Suite aux problèmes de transport, les rencontres sont reportées à une *date ultérieure* à nous *communiquer en accord avec vos adversaires*.

BONNEUIL S/MARNE C.S. / UJA MACCABI PARIS METROPOLE U11 G 6 ABC du 14/12/2019

Courrier du club : BONNEUIL S/MARNE C.S. du 10/12/2019 :

Courrier tardif.

O. CLUB D'IVRY / NOISEAU STE S. U11 G 8 AB du 30/11/2019

Courrier du club de NOISEAU STE S. du 02/12/2019 :

Reprise du dossier :

Audition de M. KISINSKI de NOISEAU STE S.

Après recherche, il s'avère que le club de l'O. CLUB D'IVRY n'a pas assez de licenciés.

La Commission décide : **FORFAIT GENERAL** des équipes : U 6 à U 13 du club d'O. CLUB D'IVRY.

U 12 – U 13

JOINVILLE R.C. / CHOISY LE ROI A.S. CL Poule A (U13) du 07/12/2019

Courrier du club de JOINVILLE R.C. du 09/12/2019 :

Pris note des problèmes d'agenda avec *l'absence des rencontres Claude LACHICHE*.

PRODIJEDUC ACADEMIE F.C / VILLEJUIF U.S. U13 G 2 4 Équipes du 07/12/2019

Courrier du club de PRODIJEDUC ACADEMIE F.C du 10/12/2019 :

Pris note de vos problèmes de F.M.I. **Nous vous demandons de vous rapprocher du Secrétariat pour évoquer votre problème.**

F. C. MANDRES PERIGNY / ENT. S. D/ JEUNES DU STADE U13 G 6 2 Équipes du 14/12/2019

Courrier du club de F. C. MANDRES PERIGNY du 13/12/2019 :

Terrain fermé par **arrêté municipal**. Les **rencontres sont neutralisées**.

RUNGIS U.S. / PARIS UNIVERSITE CLUB U13 G 7 2 Équipes du 14/12/2019

Courrier du club de PARIS UNIVERSITE CLUB du 12/12/2019 :

Pris note de vos problèmes de transport, **les rencontres sont neutralisées**.

CHAMPIGNY F.C. 94 / UJA MACCABI PARIS METROPOLE U13 G 5 3 Équipes du 14/12/2019

Courrier du club d'UJA MACCABI PARIS METROPOLE du 11/12/2019 :

Pris note de vos problèmes de transport dans toutes les catégories de U6 à U13.

U 10 - U 11 : CHALLENGE REGIONAL (U11) et JOSE LEVY (U10) **1^{er} Tour**

Poule 18 du 16/11/2019

Reprise du dossier :

Audition de Monsieur DAHMOUNI Said (VITRY ES)

Absences non-excuses du C.F.F.P et du S.F.C CHENNEVIERES :

La Commission rappelle que le club organisateur doit respecter les règlements, il ne l'a pas fait.

Rappel du règlement : il faut commencer par les deux rencontres du Challenge Régional U11 puis des deux rencontres U10 et ainsi de suite.

D'autre part, compte tenu des résultats, il était inutile de refaire jouer entre MINIS AND MAXIS et SFC CHENNEVIERES et dépasser le temps jeu réglementaire des enfants de cet âge.

FESTIVAL U13 : CHALLENGE JOSEPH MERCIER **DU 18/01/2020 (2ème tour)**

AVIS AUX CLUBS

Vu les difficultés pour contrôler les feuilles de rencontres U12/U13 Festival U13 et Challenge Joseph MERCIER (U12), la Commission modifie le *calendrier* ainsi :

- SAMEDI 18/01/2020 : Journée 3,
- SAMEDI 07/03/2020 : 2ème Tour Festival U13 et Joseph MERCIER (U12),
- SAMEDI 04/04/2020 : 3ème Tour Joseph MERCIER U12 (*à confirmer*).

SAISON 2019 - 2020 :**N°09 - JOURNAL DES AMENDES en « FOOT D'ANIMATION »****(DU PV 16/12/2019)**

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	FONTENAY SS/BOIS U.S./GOBELINS F.C. U13 G 1 4 Équipes du 23/11/2019	80,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	CHOISY LE ROI A.S./ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U13 G 1 4 Équipes du 23/11/2019	80,00 €
500752	CACHAN C.O.	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	CACHAN C.O./AVENIR SPORTIF D'ORLY U13 G 3 4 Équipes du 23/11/2019	80,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	VAL DE FONTENAY AS / VILLIERS S/MARNE ENT.S. U13 G 3 4 Équipes du 23/11/2019	80,00 €
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	CENTRE FORMATION F. PARIS / ST MANDE F.C. U13 G 3 4 Équipes du 23/11/2019	80,00 €
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	NOGENT S/MARNE F.C. / FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. U13 G 4 4 Équipes du 23/11/2019	80,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	Feuilles de rencontre non-reçues	FOOTBALL/KREMLIN BICETRE C.S.A. U13 G 4 4 Équipes du 23/11/2019	20,00 €
550465	O. CLUB D'IVRY	Forfait	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL / O. CLUB D'IVRY U13 G 6 2 Équipes du 23/11/2019	20,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Feuilles de rencontre non-reçues Poule A	FRESNES A.A.S. / PARIS F.C. U13 G 9 1 Équipe du 23/11/2019	20,00 €

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	Feuilles de rencontre non-reçues Poule A	LUSITANOS ST MAUR U.S. / FOOTBALL CLUB DE BREVANNES U13 G 9 1 Équipe du 23/11/2019	20,00 €
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	FORFAIT	VINCENNOIS C.O. / PARIS UNIVERSITE CLUB U13 G 7 2 Équipes du 23/11/2019	20,00 €
520523	ST MANDE F.C.	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	ST MANDE F.C. / CACHAN C.O. U11 G 2 du 23/11/2019	80,00 €
500752	CACHAN C.O.	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	CACHAN C.O. / U. S. IVRY FOOTBALL U11 G 2 ABCD du 30/11/2019	80,00 €
520523	ST MANDE F.C.	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	ST MANDE F.C. / CHAMPIGNY F.C. 94 U11 G 2 ABCD du 30/11/2019	80,00 €
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL / ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U11 G 4 ABCD du 23/11/2019	80,00 €
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	Feuilles de rencontre non-reçues Poules AB	PARIS UNIVERSITE CLUB / U. FOOTBALL CRETEIL U11 G 7 AB du 23/11/2019	40,00 €
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	Feuilles de rencontre non-reçues Poules AB	VILLENEUVE ST GEORGES F.C. / SANTENY SP.L. U11 G 7 AB du 23/11/2019	40,00 €
512666	CHANTIERS UA	Feuilles de rencontre non-reçues Poules ABCD	CHANTIERS UA / NOGENT FC U11 du 23/11/2019	80,00 €
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>JOURNAL N° 09</u>	<u>DES AMENDES MISES</u>	<u>1 060.00 €</u>

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defi-foot intercubs..),	100,00 €
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 16/12/2019

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON - MM. FOPPIANI - TAVENOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U16 – D2/B

IVRY FOOT US 2 / CHOISY LE ROI AS 2

Du 08/12/2019

Demande d'évocation du club d'**IVRY FOOT US 2** par lettre du **09/12/2019** sur la participation et la qualification du joueur **PIERRE FALBAIRE Kélann** du club de **CHOISY LE ROI AS 2** susceptible d'être suspendu.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF. Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **CHOISY AS 2** informé le 12/12/2019 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 21/10/2019 de 6 matchs fermes de suspension suite à son comportement lors de la rencontre de championnat disputée le 20/10/2019 contre **ALFORTVILLE US 1** avec l'équipe **CHOISY AS 2**,

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 21/10/2019, a été publiée dans FOOT 2000 le 31/10/2019 et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées **par l'équipe U16 D2/B**

Considérant que le joueur mis en cause a purgé partiellement sa sanction en ne participant pas aux rencontres :

- le **03/11/2019** à la rencontre de championnat opposant l'équipe **VINCENNOIS CO 2** à **CHOISY AS 2**
- le **10/11/2019** à la rencontre Coupe Comité opposant l'équipe **VINCENNOIS CO 2** à **CHOISY AS 2**
- le **17/11/2019** à la rencontre de championnat opposant l'équipe **CHOISY AS 2** à **VITRY ES 1**
- le **24/11/2019** à la rencontre de championnat opposant l'équipe **JEUNES DU STADE 1** à **CHOISY AS 2**
- le **01/12/2019** à la rencontre de championnat opposant l'équipe **CHOISY AS 2** au **PERREUX ASFR 1**

Considérant que conformément à l'article 147.2 des RG de la FFF, une évocation ne peut pas remettre en cause un résultat homologué de droit le trentième jour à minuit si aucune instance le concernant n'est en cours.

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe **CHOISY AS 2** au club d'**IVRY FOOT US 2** puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **PIERRE FALBAIRE** Kéliann du club de **CHOISY AS 2** ne pouvait pas prendre part à la rencontre en rubrique et décide match perdu par pénalité au club de **CHOISY AS 2** (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club d'**IVRY FOOT US 2** (3 points, 3 buts).

Débit CHOISY AS : 50,00€
Crédit IVRY FOOT US : 43,50€

De plus, la commission inflige :

- une amende de 50 euros au club de **CHOISY AS 2** pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, conformément à l'annexe financière,
- à **M. PIERRE FALBAIRE** Kéliann du club de **CHOISY AS 2** (1) un match de suspension ferme à compter du **23/12/2019**, pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension, suivant l'article 226.5 des RG de la FFF.

U16 – D4/B
PUC 3 / BREVANNES FC
Du 01/12/2019

Audition spontanée de **M. KOZJAN Stéphane**, Président du club de **BREVANNES FC**, relatif à la décision du 09/12/2019 de la commission sur la réclamation du club.

La commission :

- explicite les raisons de sa décision et confirme qu'elle ne peut revenir sur celle-ci.
- indique au Président de **BREVANNES FC** de faire appel s'il le souhaite dans le respect de l'article 190 des RG de la FFF.
- et demande à **M. KOZJAN Stéphane**, Président du Club de **BREVANNES FC**, de montrer plus de retenue dans ses propos à l'égard des membres de la commission.

U16 – D4/C
CHENNEVIERES SFC / ENT. SANTENY-MANDRES
Du 08/12/2019

La commission prend connaissance de la réclamation du Club de **l'ENT. MANDRES-SANTENY** concernant la rencontre référencée en objet.

Jugeant en premier ressort

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 30.1 du RSG du District du VDM que les réclamations pour être valable doivent être nominatives et d'autre part suffisamment motivées (article 7.9 du RSG du District), la commission rejette la réclamation comme irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Néanmoins, compte-tenu des circonstances ayant entraîné le non respect des formalités d'avant match, la commission décide de transmettre le dossier à la commission d'Organisation des Championnats pour suite à donner sachant que l'absence de ces formalités aurait du avoir pour conséquence le non déroulement de la rencontre.

U16 – D3/A

ECOLE PLESSEENNE / CACHAN ASC CO 2

Du 08/12/2019

Réclamation d'après match du club d'**ECOLE PLESSEENNE** sur la qualification et la participation de 3 joueurs du club de **CACHAN ASC CO 2** titulaires d'une licence frappée du cachet mutation hors période.

Dans son courriel, le club d'**ECOLE PLESSEENNE** précise qu'il a aussi porté une réserve sur la FMI lors du contrôle des licences, réserve inexistante sur la FMI imprimée.

La commission prend connaissance de la réclamation d'après match non nominative
Jugeant en premier ressort

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 30.1 du RSG du District du VDM que les réclamations pour être valables, doivent être nominatives.

Le non respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.

Par ces motifs, **la commission dit la réclamation irrecevable en la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

U18 - D2/A

RUNGIS US 2 / CHARENTON CAP

Du 08/12/2019

Réserve du club de **RUNGIS US 2** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs nominativement indiqués dans la réserve d'avant match du club de **CHARENTON CAP** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors période.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.
Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont 2 « hors période », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **CHARENTON CAP** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 3 joueurs titulaires de licences « mutations hors période » 2019/2020 à savoir :

-AHMED KHODJA Yacine, Licence avec cachet Mutation Hors période jusqu'au 16/10/2020

-REBAI Aymen, Licence avec cachet Mutation Hors période jusqu'au 12/09/2020

-SAÏD Trévis, Licence avec cachet Mutation Hors période jusqu'au 17/09/2020

Considérant que le club de **CHARENTON CAP** a fait figurer **plus de 2 joueurs « mutation hors période »** et est donc en infraction avec l'article 160 du RG de la FFF, la commission dit la réserve fondée et donne **MATCH PERDU** par pénalité (-1 point, 0 but) au club de **CHARENTON CAP** pour en attribuer le gain au club de **RUNGIS US 2** (3 points, 1 but).

Débit CHARENTON CAP : 50 euros

Crédit RUNGIS US : 43,50 euros

SENIORS

SENIORS – D2 / A

VILLENEUVE ABLON US / LIMEIL BREVANNES A.J

Du 10/11/2019

Demande d'évocation par courriel du 05/12/2019 du club de **VILLENEUVE ABLON US** sur la participation du joueur **CAMARA Mohamed** du club de **LIMEIL BREVANNES AJ 1**, susceptible d'avoir été licencié à la Fédération Guinéenne de Football alors qu'aucun certificat international de transfert (CIT) n'a été demandé.

Le club de **LIMEIL BREVANNES AJ 1** informé le 07/11/2019 lors d'une demande antérieure d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier en date du 10/11/2019.

Jugeant en premier ressort,

La commission a interrogé la FFF, via le service des Licences de la LPIFF, le 07/11/2019 conformément à l'article 110 des RSG de la FFF qui stipule que sans retour de la Fédération d'origine, dans les 30 jours, la licence du jour est valide, le joueur était donc qualifié pour participer à la rencontre du 24/11/2019 citée en objet.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS – D1

CACHAN ASC CO / VITRY CA 2

Du 08/12/2019

Hors la présence de M. FOPPIANI

Réserve du club de **CACHAN ASC CO** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VITRY CA 2**, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **VITRY CA 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 01/12/2019 au titre du championnat R2/A entre **VITRY CA 1** et **MEAUX ADOM 1**,

Par ces motifs, la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du RSG du District VDM n'est à relever à l'encontre du club de **VITRY CA 2**, rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Réserve du club de **VITRY CA 2** quant au niveau d'homologation du terrain sur lequel la rencontre référencée ci-dessus s'est déroulée.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée

Jugeant en premier ressort,

Considérant que cette rencontre s'est déroulée sur le terrain synthétique du Stade DUMONTEL.

Considérant que ce terrain a reçu un classement niveau **6 SYE** en date du 29/06/2016.

Considérant que les rencontres de championnat de catégorie Seniors D1 doivent se disputer sur un terrain classé au moins de catégorie 5.

Considérant que la réserve a été déposée dans le respect des articles 30.8 et 39.2.1 des RSG du District du VDM,

Par ces motifs, la commission juge la réserve recevable et fondée et décide match perdu par pénalité au club de **CACHAN ASC CO (-1 point, 0 but)** pour avoir fait disputer cette rencontre Seniors D1 sur un terrain non homologué pour cette division pour en attribuer le gain au club de **VITRY CA 2 (3 points, 2 but)**.

Débit CACHAN ASC CO : 50 euros
Crédit VITRY CA : 43, 50 euros

SENIORS – D2 /A
PUC 2 / VITRY ES 2
Du 01/12/2019

Demande d'évocation du club de **VITRY ES 2** par courriel du 06/12/2019 sur la participation et la qualification du joueur **DOUCOURE Malamine** ayant été licencié à la Fédération Sénégalaise de Football du club du **PUC 2** alors qu'aucun certificat international de transfert n'a été effectué au préalable.

La commission met le dossier en attente des renseignements du service des licences de la LPIFF et de la FFF concernant ce joueur.

ANCIENS

ANCIENS - D1
ARRIGHI AS / RUNGIS US 12
Du 10/11/2019

Demande d'évocation du club de **RUNGIS US 12** par courriel du 09/12/2019 sur la participation et la qualification des joueurs :

-**FERJANI Sadok**, ayant été licencié à la Fédération Tunisienne de Football

-**SACKO Ibrahima**, ayant été licencié à la Fédération Ivoirienne de Football

-**DANFA Sadio**, ayant été licencié à la Fédération Sénégalaise de Football

du club d'**ARRIGHI AS** susceptibles d'avoir évolué dans une fédération étrangère alors qu'aucun certificat international de transfert n'a été demandé.

Le club d'**ARRIGHI AS** consulté a fait part de ses remarques par courriel en date du 12/12/2019.

La commission met le dossier en attente des renseignements du service des licences de la LPIFF et de la FFF concernant ce joueur.

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 17 Décembre 2019

Président : M. Combal

Présents : Me Ropartz MM. Champion, Bousard, Lefevre, Rochette.

Calendrier prévisionnel

U 14 VDM	<i>Cadrage</i>	11/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^e</i>	22/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	04/04/2020	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage à déterminer
	Finale	06/06/2020	
U 14 Amitié	<i>Cadrage</i>	11/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^e</i>	22/02/2020	Tirage le 14/01/2020
	<i>¼ finale</i>	04/04/2020	Tirage à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage à déterminer
	Finale	06/06/2020	
U 14 District	<i>Cadrage</i>	18/01/2020 (nouveau)	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	08/02/2020	Tirage le 21/01/2020
	<i>¼ finale</i>	21/03/2020	Tirage le 03/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 05/05/2020
	Finale	06/06/2020	
U 16 VDM	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
U 16 Amitié	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
U 16 District	<i>Cadrage</i>	26/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	09/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
U 18 VDM	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
Seniors VDM	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	

Séniors Amitié	<i>Cadrage</i>	12/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le à déterminer
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le à déterminer
	Finale	07/06/2020	
C.D.M	<i>1/8^{ème}</i>	16/02/2020	Tirage le 28/01/2020
	<i>¼ finale</i>	05/04/2020	Tirage le 21/03/2020
	<i>½ finale</i>	21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
	Finale	07/06/2020	
	Anciens	<i>Cadrage</i>	12/01/2020
<i>1/8^{ème}</i>		23/02/2020	Tirage le 28/01/2020
<i>¼ finale</i>		05/04/2020	Tirage le 10/03/2020
<i>½ finale</i>		21/05/2020	Tirage le 28/04/2020
Finale		07/06/2020	
Entreprise	<i>Cadrage</i>	11/01/2020	Tirage effectué
	<i>1/8^{ème}</i>	22/02/2020	Tirage le 04/02/2020
	<i>¼ finale</i>	21/03/2020	Tirage le 25/02/2020
	<i>½ finale</i>	25/04/2020	Tirage le 07/04/2020
	Finale	06/06/2020	

Courrier tardif

22211121-AC Gentilly / AAS Fresnes 2^{ème} tour Anciens du 15/12/19

U14 Amitié

222231571-Limeil-Brévannes AJ (2) / Choisy le Roi (3) cadrage du 11/01/20

Compte tenu de l'indisponibilité de Limeil-Brévannes AJ (championnat retard), la Commission reprogramme cette rencontre le 18/01/20 à 16h00 sur les installations de Limeil-Brévannes. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord.

U18 Val de Marne

22226208-Cachan CO / Bonneuil CSM cadrage du 12/01/20

Compte tenu de l'indisponibilité de Cachan CO (championnat retard), la Commission reprogramme cette rencontre le 26/01/20 à 13h00 sur les installations de Cachan CO. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord.

22226209-Alfortville US / Champigny FC cadrage du 12/01/20

Compte tenu de l'indisponibilité d'Alfortville US (championnat retard), la Commission reprogramme cette rencontre le 26/01/20 à 13h00 sur les installations d'Alfortville. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord.

Anciens Val de Marne

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 12/01/20 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé. Voir liste des matchs sur la liste du District.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le départage se fera par l'épreuve des tirs au but.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord transmis au District

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs.

22211120- Mandres-Périgny FC / APA Champigny 2^{ème} tour anciens du 15/12/19

Suite à l'arrêté municipal reçu le vendredi 16/12/19 à 14h30, ce match est reporté au 22/12/19. La Commission inverse la rencontre qui aura lieu à 9h30 au stade René Rousseau à Champigny.

U15F Val de Marne

22200200- Vincennes CO / Orly AVS 1er tour du 23/11/19

Courriers et accords des 2 clubs. Accord de la commission. Match le 21/12/19 à 14h30 au stade Léo Lagrange à Paris 12.

Futsal VDM

Courrier de l'ASC Vitry

La Commission prend note

2226229-Créteil Futsal (2) / Sucy Futsal 1^{er} tour du 21/12/19

Compte tenu de l'indisponibilité des installations de Créteil, la Commission inverse le lieu de la rencontre.

Dans la mesure où Sucy ne disposerait pas d'installations le 21/12/19, ce match devra se jouer le vendredi 03 janvier 2020 à Sucy.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 17 Décembre 2019

Présents : MM.FOPPIANI Jean-Jacques, COMBAL Jean-Jacques, CHAMPION Hubert

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

22107659 – CHAMPIGNY CF 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 Futsal D1 du 14/12/2019

Courriel de CHAMPIGNY CF et de la municipalité informant de l'indisponibilité du gymnase le 14/12/2019.

La commission reporte la rencontre au 22/02/2020 ou avant si accord des 2 clubs. Prévenir l'équipe adverse.

22107642 – B2M FUTSAL 3 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 21/12/2019

Courriel de B2M Futsal du 17/12/19, et de la municipalité, nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 21/12/2019.

La commission reporte la rencontre au 22/02/2020 ou avant si accord des 2 clubs. Prévenir l'équipe adverse.

22107614 – VIKING CP / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 Futsal D1 du 21/12/19

Courriel de VIKING CP du 17/12/19 et de la municipalité, nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 21/12/2019.

La commission reporte la rencontre au 11/04/2020 ou avant si accord des 2 clubs. Prévenir l'équipe adverse.

-Rappel Matches Remis -

Match au 19/12/2019

22107648 - VITRY CA 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 du 12/12/2019

Match au 20/12/2019

22058991 – NOGENT US 94 2 / ULTRA FUTSAL CLUB 94 1 D2 du 25/10/2019

22058986 – BOISSY UJ 2 / VITRY PORTUGAIS UA 1 D2 du 19/10/2019

22059007 – CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2 du 22/11/19

Match au 21/12/2019

22107642 – B2M FUTSAL 3 / VITRY CA 2 D1. du 23/11/2019

22107614 - VIKING CLUB PARIS 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D. du 19/10/2019

Match au 07/02/2020

22059014 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / VITRY PORTUGAIS UA 1 D2 du 13/12/2019

Match au 08/02/2020

22059017 – BOISSY UJ 2 / NOGENT US 94 2 D2 du 14/12/2019

Match au 13/02/2020

22107627 - VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 D1 07/11/19

Match au 14/02/2020

22107651 – CAL 94 FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 3 Futsal D1 du 30/11/2019

Match au 15/02/2020

2107641 - CHAMPIGNY FUTSAL / VIKING CP Futsal D1 du 23/11/19

Match au 20/02/2020

22107698 - VITRY CA 2 / MAISONS ALFORT FC Futsal D1 du 19/03/2020

Match au 22/02/2020

22107650 – VIKING CLUB PARIS 1 / VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 D1 du 30/11/2019

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 18 Décembre 2019

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4.A

RENAISSANCE AS (PV du 15/10/2019)

U18 D2.A

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

U18 D3.A

CHEVILLY LARUE EL. (PV du 05/11/19)

U18 D3.B

ASPTT VILLECRESNES (PV du 08/10/19)

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

U18 D3.C

BOISSY FC (PV du 01/10/19)

CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19)

CHANTIERS UA (PV du 17/09/19)

CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19)

SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

U16 D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19)

THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19)

CHEVILLY LARUE EL. (2) (PV du 20/10/19)

U14 D3.A

BOISSY FC (PV du 01/10/20)

U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19)

LE PERREUX FR (2) (PV du 08/10/19)

U14 D4.A

RC PARIS 10 (PV du 08/10/19)

U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

U14 D5.A

ASOMBA (PV du 27/11/19)

U14 D5.B

CFF PARIS (3) (PV du 29/10/19)

ANCIENS D3.B

SUCY FC (2) (PV du 17/12/19)

ANCIENS D3.B

VITRY ES (12) (PV du 03/12/19)

ANCIENS D4.B

LUSITANOS US (PV du 01/10/19)

MAROLLES FC (PV du 08/10/19)

-**Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match**, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{er} Appel de Feuille de Match manquante :

SENIORS D4.A : CHEVILLY LARUE EL. (3) / VILLENEUVE ST GEORGE FC du 08/12/2019 – n° match : 21838928

U20 E1 : CAUDACIENNE ES / VITRY ES du 08/12/2019 – n° match : 22038190

ANCIENS D2.B : SUCY FC / ST MANDE FC du 08/12/2019 – n° match : 21606398

U18 D1 : ALFORTVILLE US / VILLIERS ES du 08/12/2019 – n° match : 21493142

U14 D5.A : CHARENTON CAP (3) / ST MANDE FC (2) du 07/12/2019 – n° match : 22014900

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 05 JANVIER 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

SENIORS D2.A

21545256 – VILLENEUVE ABLON US / ARCUEIL COM du 15/12/2019

U20 E1

22038199 – VILLENEUVE ABLON US / ST MANDE FC du 15/12/2019

ANCIENS D1

21548551 – ARRIGHI AS / LE PERREUX FR (12) du 20/10/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 11 JANVIER 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U14 D2

21541323 – VILLENEUVE ABLON US / VILLIERS ES (2) du 14/12/2019

U14 D3

21592268 – ST MANDE FC / MAISONS-ALFORT FC (2) du 16/11/2019

21592282 – PARIS FC (3) / VALENTON FA du 07/12/2019

21592470 – ST MAUR VGA (2) / RC PARIS 10 du 14/12/2019

U14 D4.C

21592746 – ENT. JEUNES STADE (2) / ECOLE PLESSEENNE du 14/12/2019

U14 D5.B

22014982 – LIMEIL-BREVANNES AJ (2) / KREMLIN BICETRE CS (2) du 16/11/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 12 JANVIER 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

SENIORS D3.B

21545810 – VIKING CP / ORMESSON US (2) du 17/11/2019

SENIORS D4.C

21839106 – GENTILLY AC (2) / NOYERS FC du 08/12/2019

U18 D1

21493130 – ALFORTVILLE US / RUNGIS US du 24/11/2019

U18 D2.A

21550609 – VINCENNES CO (2) / THIAIS FC du 08/12/2019

U18 D2.B

21550685 – CACHAN CO / VILLEJUIF US (2) du 17/11/2019

U16 D3.B

21550142 – GENTILLY AC / RUNGIS US (2) du 08/12/2019

21550118 – LUSITANOS US (2) / VILLIERS ES du 20/10/2019

21550143 – VITRY CA (2) / CHEVILLY LARUE EL. DU 08/12/2019

U16 D4

21838041 – VINCENNES CO (3) / OL. CLUB IVRY du 01/12/2019

21838139 – ORLY AVS (2) / CHANTIERS UA (2) du 08/12/2019

ANCIENS D1

21548581 – ARRIGHI AS / CACHAN CO du 08/12/2019

ANCIENS D2.A

21548756 – VITRY CA / DESPORTIVA VIMARENSES IVRY du 24/11/2019

ANCIENS D4.A

22073010 – MANDRES-PERIGNY FC (12) / PORT. VILLENEUVE ST GEORGES du 01/12/2019

ANCIENS D4.B

220730069 – ARSENAL AC / GENTILLY AC du 08/12/2019

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 18 JANVIER 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U14 D3.A

21592270 – FRESNES AAS (2) / PARIS FC (3) du 23/11/2019

U14 D4.A

21592544 – VINCENNES CO (4) / ALFORTVILLE US (2) du 23/11/2019

U14 D5.B

22014979 - CACHAN CO (2) / CHANTIERS UA (2) du 19/10/2019

22014999 – VILLENEUVE ST GEROGES FC / LIMEIL BREVANNES AJ (2) du 14/12/2019

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée. Le club fautif (**recevant et/ou visiteur**) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 03/12/2019 :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{ème} non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D3			
ASPTT VILLECRESNES	06/10/2019		
VIKING CP	01/12/2019		
SENIORS D4			
MIMOSA MADA SPORT	06/10/2019		
U20 E1			
CHEVILLY LARUE EL.	13/10/2019		
FONTENAY US	01/12/2019		
U 18 D2			
CACHAN CO	24/11/2019		
U 18 D3			
CFF PARIS	(22/09/2019)	06/10/2019	03/11/2019
VILLENEUVE ST GEORGES FC	03/11/2019	17/11/2019	
U 16 D1			
CFF PARIS (2)	(22/09/2019)	06/10/2019	03/11/2019
U 16 D2			
CHOISY AS (2)	17/11/2019		
U 16 D3			
CHANTIERS UA	06/10/2019	01/12/2019	
VITRY CA (2)	29/09/2019		
U 16 D4			
BONNEUIL CSM (2)	29/09/2019	17/11/2019	
CHEVILLY LARUE EL (2)	29/09/2019		
CHANTIERS UA (2)	06/10/2019	17/11/2019	01/12/2019
FONTENAY US (3)	29/09/2019		
ORLY AV S (2)	03/11/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	29/09/2019	03/11/2019	
VILLIERS ES (2)	29/09/2019		
U14 D2			
VAL DE FONTENAY AS	05/10/2019		
VILLENEUVE ABLON US	23/11/2019		
U14 D3			
CHENNEVIERES SCC	05/10/2019		
U14 D4			
ECOLE PLESSEENNE	28/09/2019		
FONTENAY US (3)	28/09/2019	05/10/2019	12/10/2019
GOBELINS FC (5)	(21/09/2019)	28/09/2019	05/10/2019
MAROLLES FC	28/09/2019		
VILLENEUVE ABLON US (2)	05/10/2019		
U14 D5			
CHARENTON CAP (3)	01/12/2019		
SENIORS FEMININES D1			
CACHAN CO (2)	28/09/2019		
CRETEIL-LUSITANOS US (2)	05/10/2019		
PARIS FEMININ FC	28/09/2019		
FUTSAL D1			
CAL 94 FUTSAL	03/11/2019		
FUTSAL D2			
NOGENT US (2)	15/11/2019		
VITRY ASC	09/11/2019		

ANNEXES

AMENDES

Club :	500723	ARRIGHI A.S.					
Dossier :	19102667	du 13/12/2019	Anciens D1 (94)/ Phase Unique	Poule Unique	21548551	05/01/2020	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		10/12/2019	10/12/2019		16,00€
Total :							16,00€

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.					
Dossier :	19116097	du 17/12/2019	U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	21549964	08/12/2019	
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :		A inscrit sur la FM un joueur suspendu		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		17/12/2019	17/12/2019		50,00€
Total :							50,00€

Total Général :							66,00€
-----------------	--	--	--	--	--	--	--------

Classements Officiels

Seniors D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										10	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Lusitanos Us 2	20	10	6	2	2	0	0	0	0	18	11	7
2	Vitry Ca 2	19	10	6	1	3	0	0	0	0	17	13	4
3	St Maur Vga 1	18	10	5	3	2	0	0	0	0	21	9	12
4	Vitry E.S. 1	17	10	5	2	3	0	0	0	0	19	16	3
5	Sucy F.C. 2	16	10	5	1	4	0	0	0	0	25	21	4
6	Bonneuil Csm 1	15	10	4	3	3	0	0	0	0	13	15	-2
7	Cachan Asc Co 1	14	10	5	0	5	0	1	1	0	19	16	3
8	Champigny Fc 2	13	10	3	4	3	0	0	0	0	14	14	0
8	Gobelins F.C. 3	13	10	3	4	3	0	0	0	0	14	13	1
10	Le Perreux Fr 1	10	10	3	1	6	0	0	0	0	11	15	-4
11	P.U.C. 1	4	9	1	2	6	0	1	1	0	10	21	-11
12	Choisy Le Roi As 2	0	9	0	3	6	0	3	3	0	6	23	-17

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule A										11	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Limeil Brevannes A.J 1	24	10	7	3	0	0	0	0	0	27	10	17
2	Charenton Cap 2	22	10	7	1	2	0	0	0	0	31	11	20
3	Villiers Es 1	18	10	5	3	2	0	0	0	0	28	20	8
4	Nogent Fc 1	17	10	4	5	1	0	0	0	0	25	14	11
5	Villeneuve Ablon U.S 1	15	9	4	4	1	0	1	1	0	17	9	8
6	Ormesson U.S. 1	13	10	4	1	5	0	0	0	0	19	22	-3
6	P.U.C. 2	13	10	4	1	5	0	0	0	0	18	20	-2
6	Maisons Alfort Fc 2	13	10	3	4	3	0	0	0	0	24	17	7
9	Ivry Foot Us 3	11	10	2	5	3	0	0	0	0	16	14	2
10	Arcueil Com 1	8	9	2	2	5	0	0	0	0	18	22	-4
11	Vitry E.S. 2	6	10	1	3	6	0	0	0	0	8	23	-15
12	Maccabi Paris Uja 3	0	10	0	0	10	0	0	0	0	5	54	-49

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule B										12	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Rungis U.S. 2	22	10	7	1	2	0	0	0	0	22	11	11
2	Villejuif U.S. 2	20	10	6	2	2	0	0	0	0	24	19	5
3	Thiais F.C. 1	19	10	6	1	3	0	0	0	0	23	10	13
4	Alfortville Us 2	18	10	5	3	2	0	0	0	0	21	16	5
5	Fontenay Us 2	17	10	5	2	3	0	0	0	0	25	13	12
6	Camillienne Sp 1	16	10	5	1	4	0	0	0	0	19	19	0
7	St Maur Vga 2	14	10	4	2	4	0	0	0	0	15	16	-1
8	Le Perreux Fr 2	13	10	4	1	5	0	0	0	0	20	24	-4
9	A.S. Ultra Marine Vi 1	12	10	4	0	6	0	0	0	0	22	24	-2
10	St Mandé Fc 1	10	10	3	1	6	0	0	0	0	20	25	-5
10	Vitry Ca 3	10	10	3	1	6	0	0	0	0	18	23	-5
12	Bry F.C. 1	1	10	0	1	9	0	0	0	0	7	36	-29

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule A										13	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Fresnes A.A.S. 1	25	9	8	1	0	0	0	0	0	44	4	40
2	Orly Ac 1	23	9	7	2	0	0	0	0	0	23	8	15
3	Boissy F.C. 1	21	9	7	0	2	0	0	0	0	26	12	14
4	Charenton Cap 3	16	9	5	1	3	0	0	0	0	23	18	5
5	Creteil Uf 1	13	9	3	4	2	0	0	0	0	19	20	-1
6	Thiais F.C. 2	11	10	3	2	5	0	0	0	0	14	18	-4
6	Choisy Le Roi As 3	11	9	4	1	2	2	0	0	0	22	27	-5
8	Asptt Villecresnes 1	9	9	3	0	6	0	0	0	0	20	18	2
9	Port. Aca Champigny 1	6	9	2	0	7	0	0	0	0	11	25	-14
9	Camillienne Sp 2	6	9	2	0	7	0	0	0	0	20	32	-12
11	Bry F.C. 2	1	9	0	1	8	0	0	0	0	6	46	-40
12	Esperanto Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule B										14	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Bonneuil Csm 2	23	10	7	2	1	0	0	0	0	34	17	17
2	Chevilly Larue Elan 1	21	9	7	0	2	0	0	0	0	30	13	17
3	Nogent Fc 2	20	9	6	2	1	0	0	0	0	21	10	11
4	Villeneuve Ablon U.S 2	18	9	6	0	3	0	0	0	0	27	18	9
5	Vitry E.S. 3	15	9	4	3	2	0	0	0	0	18	15	3
6	Gentilly Ac 1	12	9	4	0	5	0	0	0	0	21	15	6
7	Bann'Zanmi 1	8	9	2	2	5	0	0	0	0	12	24	-12
7	Cachan Asc Co 2	8	9	2	2	5	0	0	0	0	16	15	1
9	Ormesson U.S. 2	7	7	2	1	4	0	0	0	0	12	19	-7
10	Villiers Es 2	3	8	1	0	7	0	0	0	0	16	31	-15
11	Viking Club Paris 1	2	8	1	0	6	1	0	0	0	13	43	-30
12	Luts Fl 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule A										15	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Kremlin Bicetre Csa 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	25	7	18
2	Marolles Fc 1	9	6	3	0	3	0	0	0	0	16	16	0
2	Nogent Fc 3	9	6	3	0	3	0	0	0	0	20	15	5
4	Phare S. Zazissien 1	8	7	1	5	1	0	0	0	0	16	18	-2
4	Limeil Brevannes A.J 2	8	6	2	2	2	0	0	0	0	13	11	2
6	Vill St Georges Fc 1	7	5	2	1	2	0	0	0	0	15	14	1
7	Chevilly Larue Elan 3	5	6	1	2	3	0	0	0	0	12	25	-13
8	Mimosa Mada-Sport 1	4	6	1	1	4	0	0	0	0	11	22	-11
9	As Renaissance 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule B										16	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Jeunes Stade Ent.S. 1	15	6	5	0	1	0	0	0	0	28	6	22
1	Valenton Cs 1	15	6	5	0	1	0	0	0	0	29	11	18
3	A.S. Ultra Marine Vi 2	11	6	3	2	1	0	0	0	0	16	8	8
3	Thiais F.C. 3	11	7	3	2	2	0	0	0	0	13	10	3
5	Val De Fontenay As 1	8	6	2	2	2	0	0	0	0	16	9	7
5	Chevilly Larue Elan 2	8	6	2	2	2	0	0	0	0	15	13	2
7	Marolles Fc 2	1	7	1	0	4	2	0	0	0	9	50	-41
8	Perou Asaf 1	0	6	0	0	6	0	0	0	0	6	25	-19
9	Noiseau Ste S. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule C										1308	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Asomba 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	22	10	12
2	Hay Les Roses Ca 1	14	7	4	2	1	0	0	0	0	21	11	10
2	Fresnes A.A.S. 2	14	7	4	2	1	0	0	0	0	36	10	26
4	O. Paris Espoir 1	13	7	4	1	2	0	0	0	0	22	12	10
5	Noyers Fc 1	9	7	3	1	3	0	1	1	0	13	14	-1
5	Gentilly Ac 2	9	6	3	0	3	0	0	0	0	12	21	-9
7	St Mandé Fc 2	6	7	2	0	5	0	0	0	0	11	15	-4
7	Arcueil Com 2	6	7	2	0	5	0	0	0	0	16	21	-5
9	Boissy U.J. 1	-1	7	0	1	4	2	0	0	0	5	44	-39

U20 Espoir 1 (94) / Phase 1		Poule 0										1394	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Maur Lusitanos 20	28	11	9	1	1	0	0	0	0	34	10	24
2	Fontenay Ss/Bois Us 20	23	11	7	2	2	0	0	0	0	25	11	14
3	Perreux As Fran 20	22	11	7	1	3	0	0	0	0	26	10	16
3	Rungis U.S. 20	22	11	6	4	1	0	0	0	0	27	13	14
5	Alfortville Us 20	20	11	5	5	1	0	0	0	0	35	14	21
6	Villeneuve Ablon U.S 20	17	10	5	2	3	0	0	0	0	22	23	-1
7	St Mandé Fc 20	16	10	5	1	4	0	0	0	0	24	16	8
8	Sucy F.C. 20	14	11	4	3	4	0	1	1	0	25	12	13
9	St Maur F. Masc. Vga 20	13	9	4	1	4	0	0	0	0	17	14	3
9	Maisons Alfort Fc 20	13	11	4	1	6	0	0	0	0	31	13	18
11	A.S. Ultra Marine Vi 20	6	10	1	3	6	0	0	0	0	7	36	-29
12	Caudacienne Es 20	5	9	1	2	6	0	0	0	0	13	32	-19
13	Vitry E.S. 20	4	10	1	1	8	0	0	0	0	12	26	-14
14	Chevilly Larue Elan 20	0	11	0	1	9	1	0	0	0	5	73	-68

Cdm D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										9	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	P.U.C. 5	18	8	5	3	0	0	0	0	0	26	14	12
2	Cachan Asc Co 5	16	9	5	1	3	0	0	0	0	24	16	8
3	Supremes Beliers 5	15	8	4	3	1	0	0	0	0	18	14	4
4	Kopp 97 5	14	8	4	2	2	0	0	0	0	12	10	2
5	Villeneuve Antill 5	13	8	4	1	3	0	0	0	0	21	15	6
6	Arrighi As 5	12	8	3	3	2	0	0	0	0	24	16	8
7	Branco De Creteil A 5	11	9	3	2	4	0	0	0	0	24	17	7
8	Port Aca Champigny 5	8	8	2	2	4	0	0	0	0	10	13	-3
9	Villejuif U.S. 5	7	8	2	1	5	0	0	0	0	17	26	-9
10	Maccabi Creteil Fc 6	0	8	0	0	8	0	0	0	0	9	44	-35
11	Partenaires A.C. 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Sucy F.C. 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cdm D2 (94) / Phase Unique		Poule U										1317	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villiers Franco Port 5	13	5	4	1	0	0	0	0	0	17	7	10
2	Villiers Es 5	7	5	2	1	2	0	0	0	0	13	13	0
2	Noiseau Ste S. 5	7	5	2	1	2	0	0	0	0	16	14	2
4	Vincennes Sp 5	6	5	1	3	1	0	0	0	0	10	10	0
4	Menuiblan As 5	6	5	2	0	3	0	0	0	0	10	13	-3
6	Nueve Uno 5	2	5	0	2	3	0	0	0	0	15	24	-9

Anciens D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										567	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Gobelins F.C. 12	26	10	9	0	1	0	1	1	0	30	10	20
2	Sporting Cp 11	22	10	7	1	2	0	0	0	0	28	13	15
3	Bry F.C. 12	20	10	6	2	2	0	0	0	0	30	17	13
4	Ivry Foot Us 11	19	10	6	1	3	0	0	0	0	37	19	18
5	Camillienne Sp 11	16	10	5	2	3	0	1	1	0	22	13	9
6	Cachan Asc Co 11	14	9	4	2	3	0	0	0	0	20	14	6
7	Fontenay Us 11	10	10	3	1	6	0	0	0	0	16	23	-7
7	Le Perreux Fr 12	10	9	3	1	5	0	0	0	0	7	18	-11
9	Arrighi As 11	9	8	3	0	5	0	0	0	0	12	23	-11
10	Rungis U.S. 12	7	10	2	2	5	1	0	0	0	10	36	-26
11	Veterans Bonneuil 11	5	10	1	2	7	0	0	0	0	14	31	-17
11	Nogent Fc 11	5	10	1	2	7	0	0	0	0	13	22	-9

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule A										2	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ivry Desportiva Vima 11	17	7	5	2	0	0	0	0	0	33	10	23
1	Orly Ac 11	17	8	5	2	1	0	0	0	0	36	13	23
3	Kremlin Bicetre Csa 11	14	8	4	2	2	0	0	0	0	28	19	9
3	Choisy Le Roi As 11	14	8	4	2	2	0	0	0	0	23	16	7
5	Maccabi Creteil 11	12	8	4	0	4	0	0	0	0	24	26	-2
5	Minhotos De Braga 11	12	8	3	4	1	0	1	1	0	20	13	7
5	Villejuif U.S. 12	12	8	3	3	2	0	0	0	0	21	13	8
8	Vitry Ca 11	4	7	1	1	5	0	0	0	0	12	28	-16
9	A.S. Ultra Marine Vi 11	3	8	1	0	7	0	0	0	0	9	44	-35
10	Asptt Villecresnes 11	2	8	0	2	6	0	0	0	0	10	34	-24

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule B										3	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Supremes Beliers 11	22	8	7	1	0	0	0	0	0	38	5	33
2	Vincennes Co 11	21	8	7	0	1	0	0	0	0	26	8	18
3	Maisons Alfort Fc 11	15	8	5	0	3	0	0	0	0	31	14	17
4	St Mandé Fc 11	12	7	4	0	3	0	0	0	0	8	10	-2
5	Santeny SI 11	10	8	3	1	4	0	0	0	0	21	22	-1
6	Port Aca Champigny 11	9	8	3	0	5	0	0	0	0	13	21	-8
6	Fresnes A.A.S. 12	9	8	3	0	5	0	0	0	0	11	23	-12
8	Villiers Es 11	8	8	2	2	4	0	0	0	0	7	8	-1
9	Villeneuve Ablon U.S 11	5	8	1	2	5	0	0	0	0	15	27	-12
10	Sucy F.C. 11	3	7	1	0	6	0	0	0	0	3	35	-32

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule A										4	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 11	20	8	6	2	0	0	0	0	0	29	6	23
1	Joinville R.C. 11	20	8	6	2	0	0	0	0	0	21	3	18
3	Le Perreux Fr 13	16	8	5	1	2	0	0	0	0	34	16	18
4	Noiseau Ste S. 11	14	8	4	2	2	0	0	0	0	21	11	10
5	Paris Lisbonne C 11	12	8	4	0	4	0	0	0	0	11	19	-8
6	Alfortville Us 11	10	8	3	1	4	0	0	0	0	14	19	-5
7	Thiais F.C. 11	7	8	2	1	5	0	0	0	0	11	20	-9
7	Ivry Foot Us 12	7	8	2	1	5	0	0	0	0	17	20	-3
9	Cristolienne La 11	4	8	1	2	5	0	1	1	0	4	22	-18
10	Villejuif E. Benfica 11	3	8	1	0	7	0	0	0	0	8	34	-26

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule B										5	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ormesson U.S. 11	18	6	6	0	0	0	0	0	0	43	10	33
2	Chevilly Larue Elan 11	13	6	4	1	1	0	0	0	0	16	8	8
2	Asomba 11	13	7	4	1	2	0	0	0	0	25	15	10
4	Maisons Alfort Fc 12	11	7	3	2	2	0	0	0	0	20	18	2
5	Portugais Vitry Ua 11	9	6	3	0	3	0	0	0	0	15	16	-1
6	Defense Nle Paris Cs 11	4	6	1	1	4	0	0	0	0	7	21	-14
6	Orly Ac 12	4	6	1	1	4	0	0	0	0	16	21	-5
8	Port. Aca Champigny 12	0	6	0	0	6	0	0	0	0	6	39	-33
9	Limeil Brevannes A.J 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Vitry E.S. 12	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D4 (94) New / Phase 1		Poule A										1503	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Fc 11	13	6	4	1	1	0	0	0	0	24	17	7
1	Cachan Asc Co 12	13	6	4	1	1	0	0	0	0	20	10	10
3	Creteil Lusitanos Us 11	12	6	3	3	0	0	0	0	0	14	10	4
4	Ivry Portugais Trav. 11	8	6	2	2	2	0	0	0	0	12	10	2
5	Villeneuve St G. Por 11	7	5	2	1	2	0	0	0	0	10	10	0
6	Mandres Perigny 12	1	5	0	1	4	0	0	0	0	8	20	-12
7	Apsap Mediballes 11	0	6	0	1	4	1	0	0	0	8	19	-11
8	Marolles Fc 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D4 (94) New / Phase 1		Poule B										1504	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Uf 12	15	6	5	0	1	0	0	0	0	40	11	29
2	Villeneuveoise Antill 11	11	6	3	2	1	0	0	0	0	17	9	8
3	Marolles En Brie Us 11	8	6	2	2	2	0	0	0	0	13	18	-5
4	Tremblay Aj 11	6	5	2	0	3	0	0	0	0	11	18	-7
4	Arsenal Ac 11	6	4	2	0	2	0	0	0	0	13	17	-4
4	Gentilly Ac 11	6	5	2	0	3	0	0	0	0	11	13	-2
7	St Mandé Fc 12	2	6	0	2	4	0	0	0	0	7	26	-19

Seniors Feminiens D1 (94) / Phase 1		Poule U										1301	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Paris Fc 3	30	10	10	0	0	0	0	0	0	90	8	82
2	Villeneuve Ablon U.S 1	24	9	8	0	1	0	0	0	0	43	5	38
3	Gobelins F.C. 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	47	4	43
4	Maisons Alfort Fc 1	16	9	5	1	3	0	0	0	0	21	17	4
5	Alfortville Us 1	15	9	5	0	4	0	0	0	0	15	23	-8
6	Champigny F.C. 94 1	10	9	3	1	5	0	0	0	0	24	29	-5
7	Vitry E.S. 1	7	8	2	1	5	0	0	0	0	9	27	-18
7	Uja Maccabi Paris 1	7	9	2	1	6	0	0	0	0	5	48	-43
9	Creteil U.F. 1	6	7	2	1	3	1	0	0	0	9	16	-7
9	Cachan Asc Co 2	6	7	2	1	3	1	0	0	0	6	24	-18
11	Prodijeduc Afc 1	3	7	1	0	6	0	0	0	0	3	26	-23
12	Camillienne S. 12eme 1	2	9	1	0	7	1	0	0	0	11	56	-45
13	Paris Feminin Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										33	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vincennes Co 1	21	8	7	0	1	0	0	0	0	35	10	25
1	Rungis U.S. 1	21	7	7	0	0	0	0	0	0	19	6	13
3	Limeil Brevannes A.J 1	13	8	3	4	1	0	0	0	0	18	13	5
4	Alfortville Us 1	11	7	3	2	2	0	0	0	0	14	24	-10
5	Maisons Alfort Fc 1	9	8	1	6	1	0	0	0	0	10	10	0
6	Lusitanos Us 1	8	8	2	2	4	0	0	0	0	9	14	-5
7	Gobelins F.C. 2	7	8	2	1	5	0	0	0	0	11	16	-5
8	Villiers Es 1	6	8	1	3	4	0	0	0	0	12	19	-7
9	Bonneuil Csm 1	5	8	1	2	5	0	0	0	0	9	19	-10
9	Ivry Foot Us 2	5	8	1	2	5	0	0	0	0	12	18	-6

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										1198	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cachan Asc Co 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	27	12	15
1	Ormesson U.S. 1	16	8	5	1	2	0	0	0	0	27	11	16
1	St Mandé Fc 1	16	8	5	1	2	0	0	0	0	20	15	5
4	Fresnes A.A.S. 1	15	8	5	1	1	1	0	0	0	26	17	9
4	Sucy F.C. 1	15	8	5	0	3	0	0	0	0	24	18	6
6	Villejuif U.S. 2	12	7	4	0	3	0	0	0	0	18	16	2
7	Maccabi Paris Uja 2	9	8	2	3	3	0	0	0	0	21	25	-4
8	Gentilly Ac 1	7	8	2	1	5	0	0	0	0	20	22	-2
9	Vitry E.S. 1	5	8	1	2	5	0	0	0	0	19	24	-5
10	Villiers Es 2	-2	8	0	0	7	1	1	1	0	4	46	-42

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										1309	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 1	21	7	7	0	0	0	0	0	0	42	2	40
1	Le Perreux Fr 1	21	7	7	0	0	0	0	0	0	42	4	38
3	P.U.C. 2	15	7	5	0	2	0	0	0	0	23	8	15
4	Villeneuve Ablon U.S 1	9	6	3	0	3	0	0	0	0	10	17	-7
5	Kremlin Bicetre Csa 1	8	7	2	2	3	0	0	0	0	15	24	-9
6	Vincennes Co 2	5	6	1	2	3	0	0	0	0	15	17	-2
6	Rungis U.S. 2	5	7	1	2	4	0	0	0	0	3	15	-12
8	Charenton Cap 1	2	7	1	0	6	0	1	1	0	10	40	-30
9	Thiais F.C. 1	0	6	0	0	6	0	0	0	0	4	37	-33
10	Creteil Lusitanos Us 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										23	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent Jeunes Stade_Ult 1	12	5	4	0	1	0	0	0	0	30	9	21
1	St Maur Vga 2	12	5	4	0	1	0	0	0	0	29	6	23
3	Maisons Alfort Fc 2	9	4	3	0	1	0	0	0	0	8	10	-2
4	Arcueil Com 1	6	5	2	0	3	0	0	0	0	12	12	0
5	Champigny Fc 2	3	5	1	0	4	0	0	0	0	26	16	10
6	Bry F.C. 1	-1	4	0	0	3	1	0	0	0	2	54	-52
7	Chevilly Larue Elan 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Le Perreux Fr 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										24	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Hay Les Roses Ca 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	47	7	40
1	Camillienne Sp 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	39	8	31
3	Ecole Plesseenne De 1	9	5	3	0	2	0	0	0	0	29	13	16
4	Vitry E.S. 2	6	5	2	0	3	0	0	0	0	7	35	-28
5	Alfortville Us 2	5	5	2	0	2	1	0	0	0	13	12	1
6	Vill. St Georges Fc 1	2	6	1	0	4	1	0	0	0	4	29	-25
7	Nogent Fc 2	-1	5	0	0	4	1	0	0	0	1	36	-35
8	O. Paris Espoir 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Asptt Villecresnes 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Villeneuve Ablon U.S 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule C										1316	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Avenir Sportif Orly 1	12	5	4	0	1	0	0	0	0	33	9	24
2	Nogent Fc 1	10	4	3	1	0	0	0	0	0	16	6	10
3	Vitry Ca 2	9	4	3	0	1	0	0	0	0	23	8	15
4	Paris Ctre Formation 1	1	5	1	1	2	1	2	2	0	7	18	-11
5	Olymp. Club Ivry 1	-1	4	0	0	3	1	0	0	0	3	24	-21
5	Val De Fontenay As 1	-1	4	0	0	3	1	0	0	0	9	31	-22
7	Chantiers Paris Ua 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Boissy F.C. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Caudacienne Es 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Charenton Cap 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Club Olymp. Cachan 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Sucy F.C. 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										19	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Choisy Le Roi As 1	21	8	7	0	1	0	0	0	0	44	6	38
2	Bonneuil Csm 1	18	8	6	0	2	0	0	0	0	35	14	21
2	Fontenay Us 1	18	8	6	0	2	0	0	0	0	40	11	29
2	Lusitanos Us 1	18	8	6	0	2	0	0	0	0	26	12	14
2	Joinville R.C. 2	18	8	6	0	2	0	0	0	0	32	16	16
6	Cachan Asc Co 1	12	8	4	0	4	0	0	0	0	24	20	4
7	Cff Paris 2	8	8	3	0	5	0	1	1	0	16	45	-29
8	Vitry Ca 1	6	8	2	0	6	0	0	0	0	12	33	-21
9	Gobelins F.C. 3	-1	8	0	0	7	1	0	0	0	7	30	-23
10	Champigny Fc 1	-2	8	0	0	7	1	1	1	0	5	58	-53

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										1291	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Alfortville Us 1	20	8	6	2	0	0	0	0	0	29	18	11
2	Le Perreux Fr 1	14	8	4	2	2	0	0	0	0	20	11	9
2	Vitry E.S. 1	14	8	3	5	0	0	0	0	0	41	28	13
2	O. Paris Espoir 1	14	8	5	0	3	0	1	1	0	17	10	7
5	Vincennes Co 2	12	8	3	3	2	0	0	0	0	20	15	5
6	Ivry Foot Us 2	11	8	3	2	3	0	0	0	0	19	24	-5
7	Hay Les Roses Ca 1	10	8	3	1	4	0	0	0	0	20	22	-2
8	Ent Jeunes Stade_Ult 1	9	8	2	3	3	0	0	0	0	29	29	0
9	St Maur Vga 2	2	8	0	2	6	0	0	0	0	22	38	-16
10	Choisy Le Roi As 2	1	8	0	2	6	0	1	1	0	9	31	-22

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										1310	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Camillienne Sp 1	22	8	7	1	0	0	0	0	0	43	12	31
2	Rungis U.S. 1	18	8	5	3	0	0	0	0	0	27	13	14
3	Charenton Cap 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	10	16	-6
3	Ormesson U.S. 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	21	15	6
5	Creteil Lusitanos Us 3	11	8	3	2	3	0	0	0	0	26	22	4
6	Villeneuve Ablon U.S 1	10	8	3	1	4	0	0	0	0	17	25	-8
6	Maisons Alfort Fc 2	10	8	2	4	2	0	0	0	0	14	14	0
8	Sucy F.C. 1	9	8	3	0	5	0	0	0	0	11	15	-4
9	P.U.C. 2	5	8	1	2	5	0	0	0	0	24	32	-8
10	Gobelins F.C. 4	1	8	0	1	7	0	0	0	0	10	39	-29

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										25	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Avs 1	24	8	8	0	0	0	0	0	0	58	4	54
2	Kremlin Bicetre Csa 1	21	8	7	0	1	0	0	0	0	64	8	56
3	Asptt Villecresnes 1	18	8	6	0	2	0	0	0	0	38	13	25
3	Cachan Asc Co 2	18	8	6	0	2	0	0	0	0	28	13	15
5	Vitry E.S. 2	12	8	4	0	4	0	0	0	0	30	31	-1
6	Ecole Plesseenne 1	9	8	3	0	5	0	0	0	0	12	35	-23
7	Limeil Brevannes A.J 1	8	8	3	0	4	1	0	0	0	23	41	-18
8	Nogent Fc 1	6	8	2	0	6	0	0	0	0	21	30	-9
9	St Maur Vga 3	1	8	1	0	5	2	0	0	0	31	44	-13
10	Charenton Cap 2	-1	8	0	0	7	1	0	0	0	2	88	-86

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										26	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villiers Es 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	70	5	65
1	Gentilly Ac 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	30	5	25
3	Alfortville Us 2	15	8	5	0	3	0	0	0	0	26	19	7
4	Lusitanos St Maur 2	14	7	4	2	1	0	0	0	0	43	11	32
4	Creteil Lusitanos Us 4	14	8	4	2	2	0	0	0	0	33	15	18
6	Rungis U.S. 2	7	7	2	1	4	0	0	0	0	11	49	-38
7	Chevilly Larue Elan 1	6	7	2	1	4	0	1	1	0	17	26	-9
8	Vitry Ca 2	4	7	1	1	5	0	0	0	0	8	28	-20
9	Chantiers Paris Ua 1	3	8	1	1	5	1	0	0	0	9	47	-38
10	Boissy F.C. 1	1	8	1	0	5	2	0	0	0	10	52	-42

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule C										1292	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villejuif U.S. 2	20	8	6	2	0	0	0	0	0	29	10	19
2	Fontenay Us 2	17	7	5	2	0	0	0	0	0	37	10	27
3	Val De Fontenay As 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	28	20	8
4	Fresnes A.A.S. 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	28	15	13
4	Maccabi Paris Uja 2	12	7	4	0	3	0	0	0	0	14	16	-2
6	Thiais F.C. 1	4	7	1	2	4	0	1	1	0	9	28	-19
6	Arcueil Com 1	4	7	2	0	4	1	1	1	0	8	27	-19
6	Ivry Foot Us 3	4	7	1	1	5	0	0	0	0	12	26	-14
9	St Mandé Fc 1	1	7	0	1	6	0	0	0	0	12	25	-13
10	Champigny Fc 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule A										27	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Joinville R.C. 3	19	7	6	1	0	0	0	0	0	66	10	56
2	Le Perreux Fr 2	16	7	5	1	1	0	0	0	0	33	10	23
3	Bonneuil Csm 2	15	7	5	0	2	0	0	0	0	21	31	-10
3	Camillienne Sp 2	15	8	5	0	3	0	0	0	0	29	20	9
5	Champigny Portugais 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	19	32	-13
5	Kremlin Bicetre Csa 2	9	7	3	0	4	0	0	0	0	16	28	-12
7	Villiers Es 2	6	7	2	0	5	0	0	0	0	19	43	-24
8	Villeneuve Ablon U.S 2	4	7	1	1	5	0	0	0	0	21	23	-2
9	Minis & Maxis 1	1	7	0	1	6	0	0	0	0	11	38	-27
10	Vill. St Georges Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule B										28	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fc Brevannes 1	18	8	6	0	2	0	0	0	0	48	23	25
2	Creteil Uf 1	14	7	4	2	1	0	0	0	0	35	27	8
3	Bry F.C. 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	27	19	8
4	Vincennes Co 3	11	6	3	2	1	0	0	0	0	19	12	7
5	Olymp. Club Ivry 1	9	6	3	0	3	0	0	0	0	26	18	8
5	P.U.C. 3	9	7	3	0	4	0	0	0	0	18	19	-1
7	Fontenay Us 3	8	7	3	0	3	1	0	0	0	21	26	-5
8	Sucy F.C. 2	7	7	2	1	4	0	0	0	0	16	30	-14
9	Ormesson U.S. 2	1	7	0	1	6	0	0	0	0	7	43	-36

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule C										1439	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Avenir Sportif Orly 2	21	7	7	0	0	0	0	0	0	30	9	21
2	Chenneviers Sfc 1	16	8	6	0	0	2	0	0	0	37	16	21
3	Paris 10 Rc 1	15	8	5	0	3	0	0	0	0	46	19	27
4	Valenton Foot Acad. 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	26	14	12
5	Caudacienne Es 1	9	8	3	0	5	0	0	0	0	18	15	3
5	Maisons Alfort Fc 3	9	7	3	0	4	0	0	0	0	19	29	-10
5	Creteil Lusitanos Us 5	9	8	3	0	5	0	0	0	0	22	31	-9
8	Ent. Santeny-Mandres 1	8	7	3	0	3	1	0	0	0	28	26	2
9	Chantiers Paris U.A. 2	5	6	2	0	3	1	0	0	0	10	51	-41
10	Ent Jeunes Stade 2	3	8	1	0	7	0	0	0	0	12	38	-26

U14 D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										21	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 1	25	9	8	1	0	0	0	0	0	58	4	54
2	Villejuif U.S. 2	20	9	6	2	1	0	0	0	0	46	8	38
3	St Maur Vga 1	19	9	6	1	2	0	0	0	0	24	14	10
4	Champigny Fc 1	15	9	5	1	3	0	1	1	0	26	17	9
5	Maisons Alfort Fc 1	13	9	4	1	4	0	0	0	0	26	10	16
5	Rungis U.S. 1	13	9	4	1	4	0	0	0	0	17	26	-9
5	Joinville R.C. 3	13	9	4	1	4	0	0	0	0	23	29	-6
8	Bonneuil Csm 1	9	9	3	0	6	0	0	0	0	15	49	-34
9	Alfortville Us 1	2	9	1	0	8	0	1	1	0	8	33	-25
10	Villiers Es 1	0	9	0	0	9	0	0	0	0	10	63	-53

U14 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										1306	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Hay Les Roses Ca 1	25	9	8	1	0	0	0	0	0	84	8	76
2	Vitry Ca 1	19	9	6	1	2	0	0	0	0	46	21	25
2	Choisy Le Roi As 2	19	9	6	1	2	0	0	0	0	54	17	37
4	Camillienne Sp 1	14	9	4	2	3	0	0	0	0	23	23	0
5	Villeneuve Ablon U.S 1	13	8	3	4	1	0	0	0	0	29	17	12
5	Uja Maccabi Paris 1	13	9	4	1	4	0	0	0	0	26	20	6
7	Val De Fontenay As 1	11	9	3	2	4	0	0	0	0	31	33	-2
8	Creteil Lusitanos Us 3	7	9	2	1	6	0	0	0	0	15	37	-22
9	Nogent Fc 1	4	9	1	1	7	0	0	0	0	9	22	-13
10	Villiers Es 2	0	8	0	0	8	0	0	0	0	1	120	-119

U14 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										1311	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Avs 1	24	9	8	0	1	0	0	0	0	43	11	32
2	Vitry E.S. 1	19	9	6	1	2	0	0	0	0	49	15	34
3	Vincennes Co 2	17	8	5	2	1	0	0	0	0	29	9	20
4	Fresnes A.A.S. 1	16	9	5	2	1	1	0	0	0	47	12	35
5	Fontenay Us 2	13	9	3	4	2	0	0	0	0	30	18	12
6	Villejuif U.S. 3	11	9	3	2	4	0	0	0	0	26	15	11
7	Ivry Foot Us 2	10	9	3	1	5	0	0	0	0	36	20	16
8	Cachan Asc Co 1	9	8	3	0	5	0	0	0	0	14	32	-18
9	Gobelins F.C. 3	6	9	2	0	7	0	0	0	0	16	55	-39
10	Le Perreux Fr 1	0	9	0	0	9	0	0	0	0	5	108	-103

U14 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										30	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Valenton F.A. 1	15	5	5	0	0	0	0	0	0	18	5	13
2	St Mandé Fc 1	9	5	3	0	2	0	0	0	0	11	8	3
2	Maisons Alfort Fc 2	9	5	3	0	2	0	0	0	0	15	9	6
2	Vincennes Co 3	9	6	3	0	3	0	0	0	0	13	7	6
5	Fresnes A.A.S. 2	8	5	3	0	1	1	0	0	0	21	14	7
6	Chantiers Paris Ua 1	3	6	1	1	4	0	1	1	0	7	17	-10
7	Arcueil Com 1	1	6	0	1	5	0	0	0	0	5	30	-25
8	Boissy F.C. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Gentilly Ac 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										31	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 1	24	8	8	0	0	0	0	0	0	83	2	81
2	P.U.C. 2	21	8	7	0	1	0	0	0	0	37	17	20
3	Sucy F.C. 1	15	8	5	0	3	0	0	0	0	24	12	12
3	Vitry Ca 2	15	8	5	0	3	0	0	0	0	22	21	1
5	Kremlin Bicetre Csa 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	38	18	20
6	Champigny Fc 2	10	8	3	1	4	0	0	0	0	22	21	1
7	O. Paris Espoir 1	6	8	2	0	6	0	0	0	0	10	43	-33
8	Asptt Villecresnes 1	3	8	1	0	7	0	0	0	0	10	53	-43
9	Creteil Lusitanos Us 4	0	8	0	0	8	0	0	0	0	2	61	-59
10	Chennevieres Sfc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D3 (94) / Phase Unique		Poule C										1307	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ormesson U.S. 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	26	6	20
1	St Maur Vga 2	16	6	5	1	0	0	0	0	0	37	8	29
3	Vitry E.S. 2	14	7	4	2	1	0	0	0	0	30	19	11
4	Limeil Brevannes A.J 1	13	7	4	1	2	0	0	0	0	33	16	17
5	Gobelins F.C. 4	9	7	3	0	4	0	0	0	0	27	19	8
6	Paris 10 Rc 1	5	6	2	0	3	1	0	0	0	18	41	-23
7	Camillienne Sp 2	4	7	1	1	5	0	0	0	0	23	32	-9
8	Port Aca Champigny 1	-1	7	0	0	6	1	0	0	0	6	59	-53
9	Ent Jeunes Stade_Ult 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Le Perreux Fr 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule A										40	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Bonneuil Csm 2	16	7	5	1	1	0	0	0	0	34	14	20
2	Hay Les Roses Ca 2	15	7	5	0	2	0	0	0	0	42	17	25
3	Vincennes Co 4	12	6	4	0	2	0	0	0	0	16	18	-2
4	Villeneuve Ablon U.S 2	9	5	3	0	2	0	0	0	0	12	13	-1
5	Sucy F.C. 2	7	6	2	1	3	0	0	0	0	27	14	13
5	Choisy Le Roi As 3	7	6	2	1	3	0	0	0	0	15	17	-2
7	Alfortville Us 2	3	6	1	0	5	0	0	0	0	9	38	-29
8	Fontenay Us 3	2	7	1	1	4	1	1	1	0	12	36	-24
9	Caudacienne Es 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Paris 10 Rc 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule B										41	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Chevilly Larue Elan 1	27	9	9	0	0	0	0	0	0	123	2	121
2	Charenton Cap 2	22	9	7	1	1	0	0	0	0	56	22	34
3	Thiais F.C. 1	19	9	6	1	2	0	0	0	0	67	22	45
4	Maisons Alfort Fc 3	15	9	5	0	4	0	0	0	0	22	42	-20
5	P.U.C. 3	13	9	4	1	4	0	0	0	0	36	27	9
5	Joinville R.C. 4	13	9	4	1	4	0	0	0	0	32	47	-15
7	Olymp. Club Ivry 1	8	9	3	0	5	1	0	0	0	17	56	-39
8	Bry F.C. 1	6	9	2	0	7	0	0	0	0	16	54	-38
8	Nogent Fc 2	6	9	2	0	7	0	0	0	0	13	39	-26
10	Gobelins F.C. 5	2	9	1	0	8	0	1	1	0	8	83	-75

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule C										42	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ecole Plesseenne De 1	15	6	5	0	1	0	0	0	0	46	13	33
2	Val De Fontenay As 2	12	7	4	0	3	0	0	0	0	20	21	-1
2	Vitry Ca 3	12	7	4	0	3	0	0	0	0	29	26	3
4	Creteil Uf 1	10	7	3	1	3	0	0	0	0	21	17	4
4	Maccabi Paris Uja 2	10	7	3	1	3	0	0	0	0	21	25	-4
6	Jeunes Stade Ent.S. 2	9	6	3	0	3	0	0	0	0	16	17	-1
7	St Maur Vga 3	6	7	2	0	5	0	0	0	0	17	28	-11
8	Ormesson U.S. 2	5	7	2	0	4	1	0	0	0	12	35	-23
9	Lusitanos St Maur 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Creteil Lusitanos Us 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D5 (94) / Phase Unique		Poule A										43	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fc Brevannes 1	21	7	7	0	0	0	0	0	0	52	4	48
2	Marolles Fc 1	12	6	4	0	2	0	0	0	0	20	16	4
2	Prodijeduc Afc 1	12	7	4	0	3	0	0	0	0	21	20	1
4	Chevilly Larue Elan 2	10	7	3	1	3	0	0	0	0	20	12	8
4	Vitry E.S. 3	10	7	3	1	3	0	0	0	0	18	25	-7
6	Paris Universite Clu 4	6	6	2	0	4	0	0	0	0	13	20	-7
7	St Mandé Fc 2	2	5	1	0	3	1	0	0	0	12	34	-22
8	Charenton Cap 3	0	5	0	0	5	0	0	0	0	1	26	-25
9	Asomba 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Cff Paris 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Sucy F.C. 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D5 (94) / Phase Unique		Poule B										44	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Santeny-Mandres 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	37	20	17
1	Orly Avs 2	18	6	6	0	0	0	0	0	0	39	12	27
3	Limeil Brevannes A.J 2	12	6	4	0	2	0	0	0	0	31	16	15
3	Kremlin Bicetre Csa 2	12	6	4	0	2	0	0	0	0	19	17	2
5	Valenton F.A. 2	6	7	2	0	5	0	0	0	0	22	30	-8
6	Cachan Asc Co 2	3	5	1	0	4	0	0	0	0	16	22	-6
6	Chevilly Larue Elan 3	3	6	1	0	5	0	0	0	0	12	33	-21
8	Chantiers Paris Ua 2	-1	5	0	0	4	1	0	0	0	4	30	-26
9	Vill. St Georges Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D1 (94) New / Phase 1		Poule U										1515	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vsg Futsal 1	24	9	8	0	1	0	0	0	0	69	24	45
2	Citoyen Du Monde 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	39	11	28
3	Champigny Cf 2	14	6	4	2	0	0	0	0	0	33	15	18
4	Cal 94 Futsal 1	10	6	3	1	2	0	0	0	0	45	30	15
5	Creteil Palais Futsa 2	9	5	3	0	2	0	0	0	0	19	12	7
6	Vitry Ca 2	6	6	2	0	4	0	0	0	0	21	36	-15
7	Villejuif City Futsa 2	5	5	2	0	3	0	1	1	0	16	26	-10
8	B2m Futsal 3	4	6	1	1	4	0	0	0	0	24	29	-5
9	Viking Club Paris 1	3	4	1	0	3	0	0	0	0	15	24	-9
10	Maisons Alfort Fc 2	2	7	1	0	5	1	0	0	0	15	60	-45
11	Futsal Sucy Club 1	1	7	0	1	6	0	0	0	0	19	48	-29
12	Rungis Futsal 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 (94) / Phase 1		Poule U										1501	
Classement officiel au 19/12/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ultra Futsal Club 94 1	15	5	5	0	0	0	0	0	0	46	13	33
2	Chevilly Larue Elan 2	12	5	4	0	1	0	0	0	0	30	22	8
3	Vitry Asc 1	11	5	4	0	1	0	1	1	0	51	16	35
4	Vitry Portugais Ua 1	6	4	2	0	2	0	0	0	0	31	29	2
4	Chevilly Larue Elan 1	6	4	2	0	2	0	0	0	0	24	21	3
6	Nogent Us 94 2	5	4	2	0	1	1	0	0	0	21	23	-2
7	Boissy U.J. 1	3	6	1	0	5	0	0	0	0	31	51	-20
7	Vitry Asc 2	3	6	1	0	5	0	0	0	0	20	48	-28
7	Boissy U.J. 2	3	5	1	0	4	0	0	0	0	26	57	-31
10	Kb Futsal 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0